

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 31 mars 2023</b>	<b>N° 2023-116</b>

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST  
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE  
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU  
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET  
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Jérôme PESKINA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM  
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET  
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50  
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53  
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53  
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h  
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40  
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30  
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30  
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00  
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45  
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50  
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15  
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32  
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20  
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10  
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53  
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25  
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25  
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 31 mars 2023</b>	<b>Délibération</b>
	Direction Grands Projets Mobilité  <b>Service Amélioration Réseaux Mobilité</b>	<b>N° 2023-116</b>

---

**Aménagement de la Voie Eymet en faveur des transports en commun et modes actifs  
- Commune de Floirac - Arrêt du bilan de la concertation et des caractéristiques  
essentiels du projet - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1- RAPPEL SUR LE PROJET SOUMIS A LA CONCERTATION**

**CONTEXTE DU PROJET**

Afin de développer et mailler l'offre de tramway et de Lianes présente sur le territoire de la manière la plus performante possible, le schéma des mobilités adopté par Conseil métropolitain en septembre 2021 envisage de développer le réseau de transports en commun.

A ce titre, il est proposé l'aménagement de la voie Eymet à Floirac.

Cet aménagement visant à créer une voie de bus bidirectionnelle contribuera au développement de nouvelles lignes structurantes sur la rive droite telle que la future ligne de bus express dite « circulaire des boulevards ». De nombreux projets urbains (projet des Bassins à Flots, projet urbain de Brazza, ZAC Bastide Niel, ZAC Garonne Eiffel, ZAC des Quais et le Pont Simone Veil) répondent également aux enjeux de desserte structurante en transports en commun en cohérence avec le présent aménagement.

L'aménagement de la voie Eymet, ouverte au vélo, participera également au développement du Réseau Vélo Express (RéVE).

La présente délibération concerne spécifiquement le tronçon de la voie Eymet, qui débute au niveau de la trémie Benauges côté Floirac, puis rejoint l'ancienne voie ferrée (voie Eymet) jusqu'à la rue Jules Guesde.

**OBJECTIFS ET CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU PROJET**

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur ce territoire métropolitain, il vous est proposé de retenir pour le projet les objectifs suivants :

- créer une liaison en transport en commun performante pour desservir les quartiers existants et futurs en recherchant :
  - o une vitesse commerciale optimale et une régularité des temps de parcours,
  - o une fréquence de passage importante et une disponibilité des bus et des services connexes,

- o une amélioration du confort, de la sécurité et de l'accessibilité.
- proposer une alternative efficace à l'utilisation des véhicules particuliers afin de décongestionner certains axes routiers en périodes de pointe,
- veiller à la qualité de l'air et au cadre de vie en faisant le choix d'un matériel roulant électrique zéro émission, et en assurant une bonne insertion urbaine des stations et du site propre dans le tissu urbain et paysager,
- présenter une efficacité économique et des coûts compatibles avec les capacités financières de Bordeaux Métropole tant en investissement qu'en exploitation.

## **2- DEROULEMENT ET MODALITES DE LA CONCERTATION**

Les articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme font obligation aux maîtres d'ouvrages publics de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités d'une concertation associant la population pendant l'élaboration des projets relevant de leur compétence de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette obligation concerne notamment la réalisation d'investissements routiers dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1.9M€ (article R.103-1 du Code de l'urbanisme).

Aussi, par délibération du Conseil métropolitain du 7 juillet 2022, Monsieur le Président a autorisé l'ouverture d'une concertation sur ce projet d'aménagement de la voie Eymet en faveur des transports en commun et modes actifs.

L'objectif est de permettre au public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions sur le projet de réaménagement, lesquelles seront intégrées au bilan et contribueront à la définition du projet.

Cette concertation s'est déroulée du 21 septembre au 30 novembre 2022.

L'information sur le déroulement de la concertation et sur le projet a été assurée à travers différents supports de communication, conformément aux modalités définies par la délibération de Bordeaux Métropole n°2022-396 du 7 juillet 2022. De plus, plusieurs outils ont été mis à la disposition du public pour lui permettre d'apporter sa contribution.

### **Modalités d'information sur la concertation et sur le projet**

Les différents supports et outils de communication qui ont permis au public de s'informer sur la concertation ont été les suivants :

#### **- Annonce de la concertation et de la réunion publique**

Le public a été informé par voie de presse (journal Sud-Ouest), par voie d'affichage et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole de la date de début de la concertation, de la tenue de la réunion publique et de la date de clôture de la concertation.

#### **- Dossier public de présentation du projet**

Le public a eu la possibilité de prendre connaissance des pièces du dossier de présentation :

- à la Direction des services techniques et de l'urbanisme de Floirac,
- à la direction DTSGI de la direction générale mobilités de Bordeaux Métropole,
- ainsi que sur le site Internet de la participation (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>).

Ce dossier de présentation a comporté un plan de situation, une notice explicative ainsi qu'un registre de concertation.

### **Site internet de la participation**

Le site de la participation ouvert dès le 21 septembre 2022 a été actualisé au fur et à mesure (présentation du projet, mise à disposition du dossier de présentation, annonce de la réunion

publique, mise à disposition d'une pièce complémentaire, annonce de la clôture de la concertation), offrant à la population la possibilité de s'informer sur le projet.

### **Une réunion publique**

Au-delà des dossiers de présentation mis à disposition du public, une réunion publique a été organisée le 12 octobre 2022 à 18h pour permettre au public de participer directement à la concertation, demander des informations complémentaires, donner un avis ou faire des suggestions.

Cette réunion publique a porté sur la présentation du dispositif de concertation, du contexte et enjeux du projet, des objectifs du projet, des différents partis d'aménagement, et d'un calendrier prévisionnel.

La participation à cette réunion a été d'environ 80 personnes. De nombreux échanges ont eu lieu après la présentation du projet.

Lors de cette réunion, le public a été invité à lire le dossier de concertation ainsi qu'à déposer sur les registres ou sur le site internet de la participation ses observations et remarques.

### **Autres modalités de participation**

Outre la réunion publique qui a permis l'expression des participants et des échanges avec les porteurs de projet, des outils ont été mis à disposition du public pour qu'il puisse apporter ses contributions :

#### **- Registres papiers**

Un registre de concertation a été déposé avec le dossier de concertation à partir du 21 septembre 2022 :

- à la Direction des services techniques et de l'urbanisme de Floirac,
- à la direction DTSGI de la direction générale mobilités de Bordeaux Métropole

Ils étaient accessibles aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux.

#### **- Registre en ligne**

Parallèlement, le public a pu faire part de ses avis et réactions aux avis déjà déposés sur la page du site de la participation de Bordeaux Métropole dédiée au projet.

## **3- BILAN DE LA CONCERTATION**

Le bilan de la concertation est joint en annexe. Il fait état des contributions et avis exprimés par le public et précise également les réponses apportées par Bordeaux Métropole et la manière dont les contributions vont orienter la conception de l'aménagement.

Au total :

- sur le site de la participation de Bordeaux Métropole : 46 contributions soit 28 avis et 18 réactions des citoyens ont été déposées,
- sur le registre de la ville de Floirac : 1 contribution a été déposée,
- pas de contribution sur le registre mis en place à la direction DTSGI de la direction générale mobilités de Bordeaux Métropole.

## **4- ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION**

Au travers de la concertation, il convient de retenir une très faible participation de la population. En revanche les avis exprimés ont permis à Bordeaux Métropole de mieux identifier les craintes et les attentes inhérentes à ce projet et d'en tenir compte pour optimiser les aménagements proposés.

Une attention particulière sera apportée sur les aménagements du projet vis-à-vis :

- du maintien de la qualité du cadre de vie des riverains en veillant à préserver voire conforter l'ambiance paysagère par des plantations,

- de l'impact environnemental du projet notamment en limitant au maximum l'imperméabilisation (largeur des voies, matériaux...),
- de la sécurité des usagers et des riverains,
- de la qualité des cheminements piétons et cyclables.

A noter également que la proposition d'insertion d'un terre-plein central ne sera pas retenue car jugée moins pertinente.

## **5- DEFINITION DES CARACTERISTIQUES DU PROJET**

Au regard des apports de la concertation et des objectifs du projet, il est proposé de définir les caractéristiques essentielles du projet d'aménagement de la voie Eymet en faveur des transports en commun et modes actifs comme suit :

Le parti d'aménagement retenu est celui de la solution de base (2 voies à double sens bus + vélos).

Les études détaillées tiendront compte d'une réduction des voies de bus de 7m à 6m de largeur.

Ces mêmes études devront proposer des solutions techniques permettant de garantir des conditions de sécurité optimales pour l'accès des riverains et autres utilisateurs de cet itinéraire et offrir un meilleur maillage et de meilleures fonctionnalités des infrastructures.

Une attention particulière sera également portée à la cohabitation et la sécurité des différents modes de transports le long du tracé, et notamment les modes actifs.

Enfin, les études détaillées préciseront les principes d'insertion paysagère et les caractéristiques techniques de manière à minimiser l'impact du projet sur le cadre de vie. Une réflexion sera notamment menée sur la nature des revêtements mis en œuvre (matériau, couleur, ...) afin de minimiser le caractère routier et limiter l'effet îlot de chaleur.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5217-2,

**VU** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 et suivants, et R.103-1,

**VU** la délibération n°2021-430 du 23 septembre 2021 du Conseil de Bordeaux Métropole relative au Schéma des mobilités,

**VU** la délibération n°2021-736 du 25 novembre 2021 du Conseil de Bordeaux Métropole relative au 3ème Plan vélo métropolitain,

**VU** la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2022-396 du 7 juillet 2022, adoptant les objectifs du projet d'aménagement de la voie Eymet en faveur des transports en commun et modes actifs, approuvant les modalités de la concertation et autorisant le Président à en fixer les dates d'ouverture et de clôture,

**VU** l'arrêté du Président de Bordeaux Métropole n°2022-BM0895 du 3 août 2022 fixant la date d'ouverture de la concertation publique préalable à la réalisation d'un aménagement de la Voie Eymet en faveur des transports en commun et modes actifs au 21 septembre 2022 à 9h00,

**VU** l'arrêté du Président de Bordeaux Métropole n°2022-BM1273 du 24 novembre 2022 fixant la date de clôture de la concertation publique préalable à la réalisation d'un aménagement de la Voie Eymet en faveur des transports en commun et modes actifs au le 30 novembre 2022 à 12h00,

**VU** les documents et études versés à la concertation et les contributions du public, mis à disposition des élus métropolitains à la direction Grands projets de mobilités de la direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet, 39-41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QU'**un tel projet, compte tenu de sa nature, de sa localisation, de son coût, a fait l'objet d'une concertation au titre du Code de l'Urbanisme, laquelle s'est déroulée du 21 septembre 2022 au 30 novembre 2022 inclus,

**CONSIDERANT QUE** la concertation organisée sur le projet de réalisation d'un aménagement de la Voie Eymet en faveur des transports en commun et modes actifs a permis au public de s'exprimer notamment sur l'opportunité du projet et sur les différentes variantes proposées,

## **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à l'aménagement de la voie Eymet en faveur des transports en commun et modes actifs, tel que proposé dans le rapport de présentation,

**Article 2** : de confirmer la poursuite du projet, en prenant en compte les enseignements issus de la concertation, et d'arrêter le projet sur la base des caractéristiques essentielles définies comme suit :

- une création de deux voies à double sens bus et vélos,
- un dimensionnement des voies de bus réduit à 6 m de large,
- des solutions techniques permettant de garantir des conditions de sécurité optimales pour l'accès des riverains.

**Article 3** : de s'engager, en réponse aux observations et préoccupations soulevées lors de la concertation, à porter une attention particulière lors des études détaillées :

- à la cohabitation et la sécurité des différents modes de transports le long du tracé, et notamment les modes actifs,
- à la limitation des impacts sur les espaces naturels et sur le cadre de vie le long du tracé.

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Président à poursuivre toutes les démarches en vue de favoriser l'information du public, aux suites de l'élaboration du projet, et à poursuivre toutes les études nécessaires à l'élaboration de ce projet.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>5 AVRIL 2023</b>	Pour expédition conforme,  le Vice-président,   Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>6 AVRIL 2023</b>	